



PROJET DE SESSION

ACCUEIL DE LOISIRS DEVILLE LES ROUEN

HIVER 2025



2024-2025

Table des matières

I.	Descriptif de l'accueil.....	2
II.	Les inscriptions	2
III.	Le fonctionnement	3
IV.	Les principaux axes éducatifs	4
V.	Objectifs opérationnels du projets pédagogiques	6
A.	La cuisine d'aujourd'hui et d'autrefois.....	6
B.	L'éducation au goût et tenir un rôle.....	6
C.	Découverte de l'univers de la « cuisine ».....	6
VI.	Les intentions éducatives de la direction et de son équipe d'animation.....	7
VII.	L'équipe d'encadrants	9
A.	<i>Composition</i>	9
B.	<i>Le rôle de chacun</i>	9
1.	Rôle des animateurs.....	9
2.	Le personnel de service.....	10
VIII.	La place de la famille	10

PROJET DE SESSION

Ce document est conçu comme **un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement** et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne**. Il aide à construire la démarche pédagogique. Une évaluation et un bilan de la session sont effectués à la fin de celle-ci afin de rendre compte des objectifs atteints.

I. Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil	Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)	
Nom & coordonnées de l'organisateur	Mairie de Déville les Rouen	
Numéro déclaration DDJS	76ORG 91	
Description du lieu	Adresse : <ul style="list-style-type: none">- Centre de Loisirs Déville les Rouen- 1 Rue Ferdinand Thiault 76250- 02 35 75 74 04 Les locaux : <ul style="list-style-type: none">- 1 espace administratif- 1 espace primaire « Loisirs primaires : Y a qu'à jouer »- 1 espace maternel « Loisirs maternels : 1.2.3 Soleil »- Utilisation de la cour et de la cantine de l'école Créta y pour les maternels- Self des Grandes cantines (rue Joseph Hue).- 1 espace « ados » à la maison des arts (l'été uniquement)	
Installations à proximité	Municipales : Médiathèque City Stade Piscine Gymnases	Partenaires réguliers : Base de Loisirs Hénouville Gulli Parc Laser Game Dock Cinéma Pathé Bowling
Accueil enfants en situation de handicap	Oui	
Répartition des adultes	Une directrice et sept animateurs référents et animateurs recrutés en fonction des besoins.	

II. Les inscriptions

Toutes les nouvelles inscriptions s'effectuent au Pôle Inscription en mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (16h30 le vendredi) pour constituer le dossier famille.

Une fois en possession de leur numéro de dossier, les parents inscrivent les enfants directement via le « Portail Famille ».

Inscriptions possibles jusqu'à un mois avant chaque début de session. Ce délai d'un mois permet d'organiser un accueil dans de bonnes conditions (réservation des repas, encadrement suffisant).

Les inscriptions et les facturations s'effectuent à la semaine complète. Cette disposition permet aux enfants d'être pleinement associés à la vie de l'Accueil de Loisirs (choisir les activités, participer à des projets suivis, informer les familles des sorties à l'extérieur de la structure)

Le Pôle Inscription se trouve au sein de la Direction Jeunesse Ecoles et Sports à l'Hôtel de Ville,
Place François Mitterrand 76250 Déville lès Rouen.

☎ : 02.35.75.74.04

III. Le fonctionnement

L'Accueil de Loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires et tous les mercredis de 7h30 à 18h00.

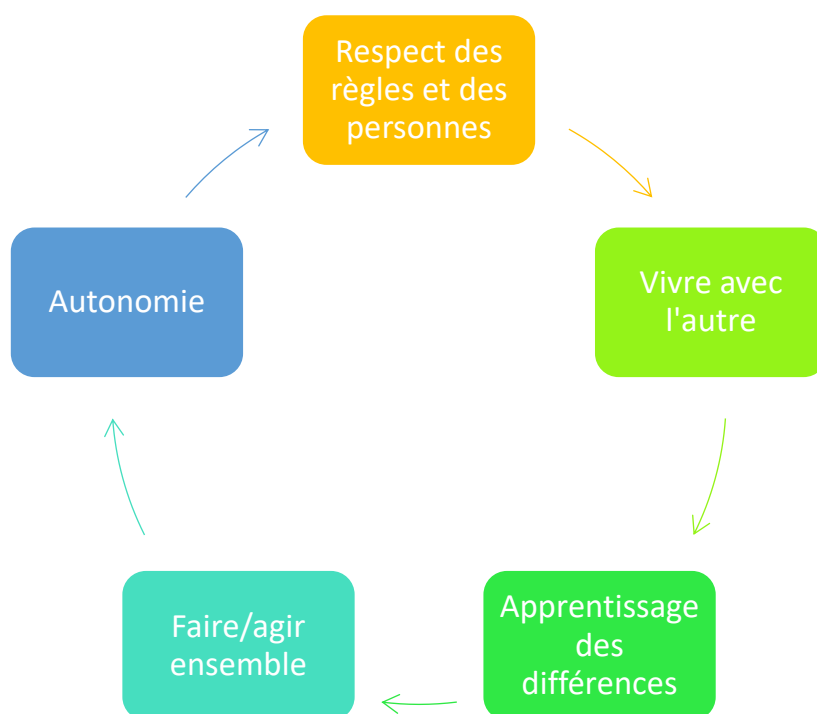
Les enfants peuvent arriver de façon échelonnée de 7h30 à 9h00 le matin et quitter les locaux à partir de 17h00 jusqu'à 18h00 le soir. Uniquement les mercredis et afin de permettre aux enfants de suivre des activités culturelles et sportives des associations de la ville les portes sont ouvertes à 11h30 et 13h30 pour arriver ou un départ du centre.

La journée type :

3/5 ans		
07h30	Accueil des arrivées échelonnées	9h00
9h00	Présentation des activités aux enfants	9h30
9H30	Animations	11h30
11h 30	Repas	13h00
13h00	Temps ludique	14h30
14h30	Temps calme / sieste	15h00
15h00	Animations	16h00
16h00	Gouter	16h30
16h30	Temps calme	17h00
17h00	Départs échelonnés	18h00

6 / 13 ans		
07h30	Accueil des arrivées échelonnées	9h00
9h00	Présentation des activités aux enfants	9h30
9H30	Animations	11h30
11h 30	Repas	13h00
13h00	Temps ludique	14h30
14h30	Temps calme / Choix activités	15h00
15h00	Animations	16h30
16h30	Gouter	17h00
Lecture aux petits si l'enfant le souhaite		
17h00	Départs échelonnés	18h00

IV. Les principaux axes éducatifs

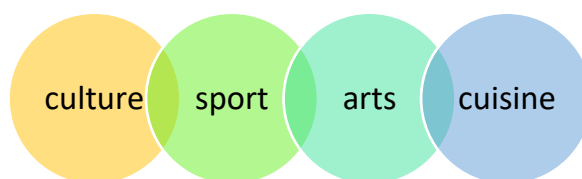


A. Développer les conditions de la citoyenneté et du « vivre ensemble »

Cet axe éducatif majeur se retrouve au cœur de chacun de nos dispositifs, et particulièrement au Centre de Loisirs où les enfants et les jeunes sont encouragés à :

- Participer et s'impliquer dans les actes de la vie quotidienne
- Promouvoir les notions de respect, de tolérance et de droit à la différence.
- Développer les échanges humains en ouvrant la structure vers l'extérieur.
- S'exprimer et communiquer individuellement et collectivement.

B. Développer la curiosité et aider l'enfant à devenir « grand » :



A travers cet axe éducatif, nous invitons enfants et jeunes à :

- Explorer leurs sensibilités sous des formes diverses et variées (démarches créatives et artistiques).
- Choisir leurs activités répondant à leurs envies, capacités et besoin.
- Résoudre des problèmes et trouver des solutions.

C. Découverte du « monde »

L'Accueil de loisirs est un endroit privilégié pour faire vivre des expériences aux enfants qu'ils n'ont pas l'habitude de vivre à la maison. C'est pourquoi, l'équipe de direction et d'animation souhaite et propose plusieurs thématiques durant l'année et différentes pour chaque session. Des sorties et des activités sont réalisées en relation avec le thème afin de mettre en cohérence dans les propositions faites aux familles.

Les thématiques peuvent être les mêmes pour toutes les catégories d'âges ou adaptées. Elles sont choisies en équipe afin de répondre aux envies de l'équipe d'animation et de répondre à des attentes communales, éducatives et pédagogiques. Ici pour cette session la thématique « TOUS EN CUISINE » a été choisie.



V. Objectifs opérationnels du projets pédagogiques

A. La cuisine d'aujourd'hui et d'autrefois

Pour atteindre cet objectif opérationnel, l'équipe d'animation aura comme fil rouge la « cuisine ». A travers la cuisine, nous aimerions que les enfants partagent des moments différents ensemble. La cuisine touche toutes les générations et nous souhaitons recréer ce lien à travers notre accueil de loisirs. C'est pourquoi, à travers notre projet d'animation, nous allons créer :

- Un livre de recette de cuisine partagé entre les enfants, les animateurs, les parents et les différents personnels.
- Des mini restaurants
- Des moments où les enfants prendront la place des adultes (animateurs, personnels de cantines etc.)

La résidence autonome des Hortensias a été invitée à participer aux différents projets créés par les enfants. Pour compléter, toutes les activités tourneront autour de la thématique et les enfants pourront partager leurs souvenirs avec les grands et les plus petits ainsi qu'avec leurs parents.

B. L'éducation au goût et tenir un rôle

A travers cet objectif, l'enjeu pour les enfants et l'équipe d'animation sera de ressembler à une véritable brigade de petits chefs cuisiniers. Tous les rôles seront liés à l'univers de la cuisine que ce soit chez les plus petits comme chez les plus grands. Les rôles pourront se décliner sous plusieurs formes :

- Rôle dans une équipe de restaurateur
- Rôle à la cantine
- Rôle au moment du goûter

Nous souhaitons également prolonger les efforts réalisés à la cantine pour l'éducation au goût notamment pour le goûter en créant un tableau en mettant en place un système de distinction pour encourager les enfants à goûter l'ensemble de ce que le menu propose. Les enfants qui auront le plus goûté seront récompensés et les autres seront encouragés à poursuivre leurs efforts pour découvrir de nouveaux aliments (notamment pour les goûters plus originaux).

C. Découverte de l'univers de la « cuisine »

Afin d'atteindre cet objectif, l'équipe d'animation souhaite plonger les enfants dans l'univers de la « cuisine » en proposant des activités manuelles, culinaires et des épreuves liées à la cuisine.

Pour exemple :

- Créer son petit restaurant
- Créer son livre de cuisine
- Ateliers cuisine
- Apprentissage des ustensiles
- La découverte de nouveaux fruits et légumes
- Epreuve de service

Les enfants auront également l'occasion de se rendre à la confiserie pour découvrir comment sont fabriqués les bonbons. Ils pourront également participer à la fabrication de pizza dans une pizzeria. Et l'accueil de loisirs a investi dans du matériel de pâtisserie pour se plonger encore plus dans leur rôle de cuisinier.

VI. Les intentions éducatives de la direction et de son équipe d'animation

a. L'équipe

L'équipe est garante de la sécurité physique, affective et morale des enfants.

L'équipe d'animation devra ainsi respecter et faire respecter toutes les consignes de sécurité prévues par la loi, par l'organisateur (règlement intérieur), mais aussi celles relevant du bon sens. Les enfants devront également être informés de ces consignes par les animateurs, cela pourra prendre différents formats (règles de vie affichées, images etc).

L'animateur occupe une position d'adulte référent vis-à-vis des enfants qu'il accueille et encadre, il devra donc toujours veiller à conserver une attitude digne et responsable (posture, ton employé, langage et propos appropriés...).

Les animateurs doivent signaler à leurs responsables toutes situations dans lesquelles l'enfant pourrait être en danger afin qu'une solution de protection soit apportée.

Des exercices de simulation (Incendie, PPMS etc) sont mis en place durant l'année afin que les adultes et les enfants aient la capacité d'analyser les situations et savoir réagir dans des situations précises.

b. Organisation de l'infirmier

Durant les sessions, seule la direction et les personnes titulaires du PSC1 sont autorisées à prodiguer des soins aux enfants. Il sera obligatoire pour chacun de remplir le registre de l'infirmier après chaque soin « bobologie ». Les animateurs référents sont inscrits progressivement à la formation PSC1 afin que tous aient la capacité de réaliser les premiers gestes de secours.

« Si un traitement est à prendre durant tout ou une partie de l'accueil, l'ordonnance du médecin doit être jointe. S'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation des produits doivent être décrites. Les médicaments doivent être remis au responsable de l'accueil ou de l'assistant sanitaire avec leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation. Les nom et prénom du mineur doivent être inscrits sur la boîte. » Guide des ACM.

La direction est garante du respect de la confidentialité des informations médicales. Cependant, avant chaque session, elle réalisera une feuille récapitulant les cas d'allergies et les régimes alimentaires des enfants accueillis. « *Les cas d'allergie doivent être portés à connaissance des équipes d'animation* » (Guide des ACM). Dans notre situation, les animateurs disposent de tablette où toutes les informations essentielles sur les enfants sont disponibles. Les enfants disposant d'un PAI alimentaire sont dans l'obligation de ramener leur panier repas et leur goûter comme stipulé dans le règlement de la restauration collective.

c. Gestion des téléphones et des jouets personnels

L'usage du téléphone portable personnel pendant les heures de travail est interdit, hormis lors de cas de force majeure, après information préalable de la direction. Pendant, les temps de pause, son utilisation est autorisée. Cependant, celle-ci doit être discrète. Des sanctions pourront être prises en cas de manquement réguliers aux consignes. Lors des sorties, les animateurs pourront avoir leur téléphone personnel afin de communiquer avec les membres de leur équipe.

L'usage des téléphones est autorisé pour les 12 – 13 ans mais de manière discrète. En effet, l'utilisation du portable ne doit pas gêner le bon déroulement de la journée. Des temps spécifiques (maximum 45 min) sont indiqués afin que les enfants puissent connaître les moments où l'utilisation est autorisée ou non.

L'accueil de loisirs n'est pas responsable des jouets personnels des enfants. Aussi, afin de limiter le risque de casse, de perte ou de vol, nous ne souhaitons pas que les enfants les amènent dans l'enceinte de la structure.

d. Activités (objectifs, moyens, mise en œuvre, évaluation)

Les animateurs doivent proposer et accompagner des activités devant répondre aux objectifs et consignes définis plus haut et en lien avec le thème de la session le cas échéant. Les activités proposées peuvent et doivent être variées (manuelles, sportives, éducatives, ludiques, physiques, ...).

Elles peuvent être courtes où prendre forme de projet s'étalant sur plusieurs journées.

Quelle que soit l'activité, elle doit être formalisée sous la forme d'une fiche activité qui reprend les éléments suivants :

- Nom de l'activité (*doit susciter l'envie chez l'enfant ;*
- Objectifs ;
- Date et le lieu ;
- Matériel ;
- Déroulement ;
- Critères d'évaluation (*qualitative & quantitative*).

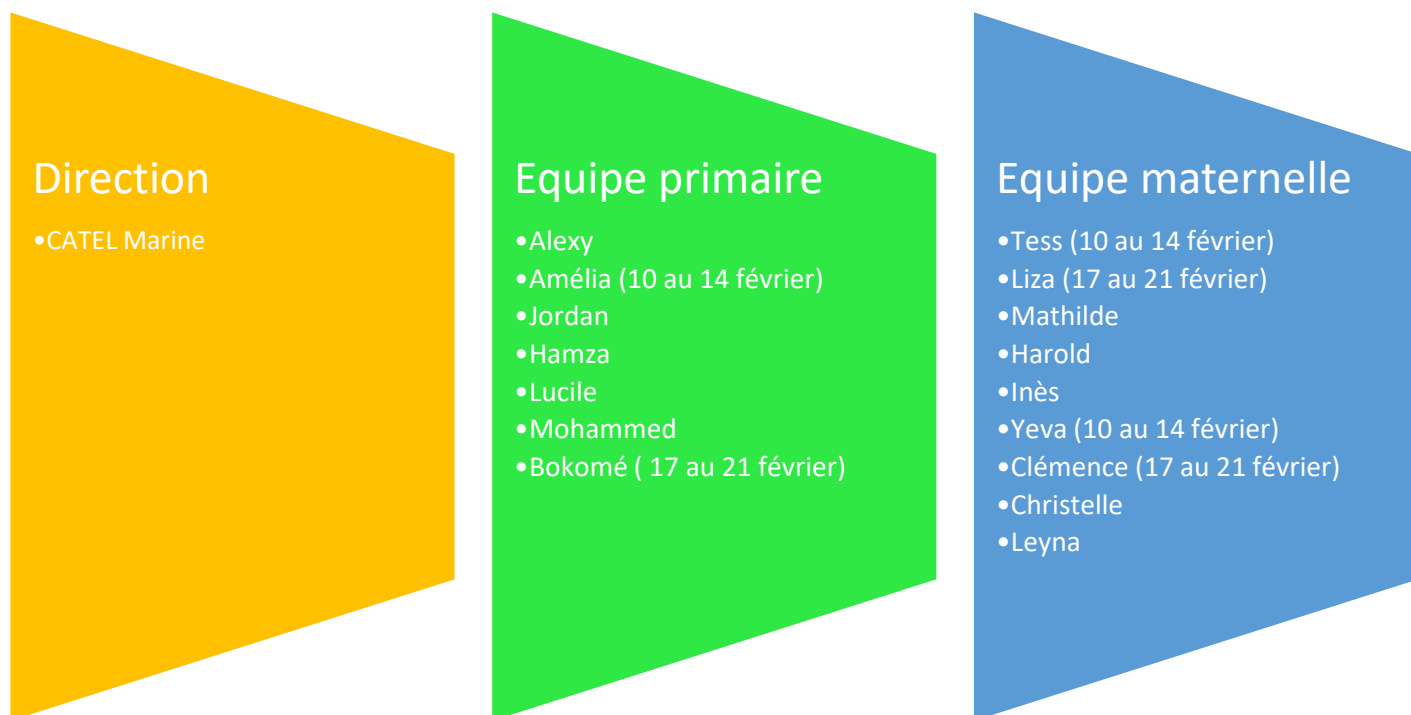
Afin de réaliser son activité dans les meilleures conditions possibles, l'animateur aura la possibilité de commander du matériel (en amont de la session) ou de se servir de celui présent dans les deux régies à sa disposition et les garages. Concernant le lieu de réalisation de son activité, le centre de loisirs dispose de salles spécifiques à chaque activité. Des salles dédiées aux activités de peintures sont à privilégier pour faciliter le rangement.

→ Une réunion de préparation de deux demi-journées le 25 janvier et le 8 février

VII. L'équipe d'encadrants

A. Composition

Pour cette session d'hiver 2024, Marine CATEL assure la direction. Pour cette session nous sommes ouverts du 10 février 2025 au 21 février 2025. Les effectifs maximums d'inscription étaient de 72 enfants chez les primaires et 56 chez les maternels.



B. Le rôle de chacun

1. Rôle des animateurs

L'animateur est une personne responsable. Il veille en permanence à garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants. Pour cela, il doit respecter et donc connaître le cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Il est structurant dans le sens où il fixe des limites et définit un cadre dans lequel chacun peut évoluer en sécurité. Il est respectueux des idées des autres et reste lui-même engagé dans ses convictions

Il doit construire une relation de qualité avec les mineurs qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels techniques, etc. Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe et des qualités d'adaptation certaines.

Il encadre et anime la vie quotidienne, il fait respecter les règles de vie et doit être capable de proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs.

Les animateurs et notamment les animateurs stagiaires sont évalués à la fin de la session afin de pouvoir faire l'état des lieux des acquis et des points à améliorer. Les animateurs peuvent remplir une auto-évaluation en début et en fin de session afin de se rendre compte des éléments travailler ou à encore travailler.

2. Le personnel de service

En tant que partenaire intervenant au quotidien dans la vie de la structure et en présence des enfants, le personnel de service est considéré comme membre à part entière de l'équipe éducative.

Le personnel d'entretien et de service assure les services repas du midi ainsi que le nettoyage des locaux. Cela concerne les sanitaires et les parties communes de la structure d'accueil.

Il est d'usage d'impliquer les enfants (via l'instauration de règles de vie) dans le rangement des salles d'activités, des tables à la fin du repas et du goûter.

Le personnel d'entretien et de service assure également la préparation des repas selon un planning de menus préétablis en lien avec la cuisine centrale. Il veille à l'équilibre alimentaire tout en contribuant à la découverte de nouvelles saveurs.

VIII. La place de la famille

La famille est le premier cadre social qui s'impose aux enfants. En effet, c'est au sein de cet espace qu'ils construisent leurs premières expériences et habiletés sociales et qu'ils se confrontent aux valeurs éducatives portées par leurs parents. Aussi, associer les parents à l'accueil de loisirs et leur donner une vision de ce qui est proposé est une de nos priorités.

Par ailleurs, l'écoute et la disponibilité sont des notions qui guident l'équipe de direction et d'animation au quotidien.